



SAISON 2018-2019

REGLEMENT CRITERIUM FEDERAL ECHELON DEPARTEMENTAL COMITE DEPARTEMENTAL DU PUY-de-DÔME de TENNIS DE TABLE

A. PARTICIPANTS

Les joueurs inscrits au critérium fédéral participant au niveau départemental du Puy-de-Dôme sont :

- Les joueurs et joueuses du Puy-de-Dôme, de l'Allier, et des clubs de TT Brivadois, TT Vergongheon du département de la Haute-Loire.
- N'étant pas déjà qualifiés pour un niveau National ou Régional.

B. DEROULEMENT SPORTIF

1) TOURS

Le critérium fédéral se déroule sur 4 tours. Les dates sont fixées au calendrier.

2) ORGANISATION SPORTIVE

Le niveau départemental compte 5 catégories :

- Seniors.
- Juniors (-18 ans).
- Cadets (-15 ans).
- Minimes (-13 ans).
- Benjamins (-11 ans).

Chaque catégorie est découpée en plusieurs divisions, selon le nombre de joueurs participants.

Le responsable du critérium fédéral ou le juge-arbitre peut décider, à chaque tour, de regrouper plusieurs divisions si le nombre de joueurs d'une division est trop faible.

3) CATEGORIE SENIORS

24 joueurs par division, répartis en 8 poules de 3. La dernière division pourrait être composée de plus de 24 joueurs selon le nombre d'engagés.

Tous les joueurs de chaque poule se rencontrent. Ils sont ensuite placés comme suit dans un tableau de 32 simple KO :

- Le 1^{er} de chaque poule est placé en 1/8 de finale du tableau.
- Les 2^{ème} et 3^{ème} disputent les 1/16 de finale.
- Le 4^{ème} éventuel, s'il y a des poules de 4, est placé en 1/8 de finale du tableau KO.
- Le joueur vainqueur des 1/16 de finale entre dans le tableau; le perdant est placé dans le tableau KO.

Les rencontres prévues dans le tableau permettent le classement des joueurs de 1 à 16.



Dans le tableau KO, les rencontres prévues permettent de classer les joueurs de 17 à 24, voire plus si nécessaire.

Selon le nombre d'inscrits, la commission sportive pourra décider de créer 1 ou plusieurs divisions avec 32 joueurs (en commençant par la D1).

4) CATEGORIES JEUNES

Ce paragraphe concerne les catégories Juniors (-18 ans), Cadets (-15 ans), Minimes (-13 ans), Benjamins (-11 ans).

16 joueurs par division, répartis en 4 poules de 4. Tous les joueurs de chaque poule se rencontrent. Ils sont ensuite placés comme suit dans un tableau de 16 simple KO :

- Le 1^{er} de chaque poule est placé en 1/4 de finale du tableau.
- Les 2^{ème} et 3^{ème} disputent les 1/8 de finale.
- Le 4^{ème} est placé en 1/4 de finale du tableau KO.
- Le joueur vainqueur des 1/8 de finale entre dans le tableau; le perdant est placé dans le tableau KO.

Les rencontres prévues dans le tableau permettent le classement des joueurs de 1 à 16.

Selon le nombre d'inscrits, la commission sportive se réserve le droit de modifier le nombre de joueurs par division, pour le passer à 24 au lieu de 16. Dans ce cas, le déroulement serait le même que les catégories Seniors Messieurs.

Nb : les joueurs et joueuses de la catégorie Poussins sont intégrés dans la catégorie Benjamins (-11 ans).

5) FORMULES

Les formules sont adaptées par le responsable du critérium fédéral ou le juge-arbitre pour chaque division, en fonction du nombre de participants, en appliquant les formules suivantes.

| NOMBRE DE JOUEURS | PHASE DE POULES | PHASE DE CLASSEMENT |
|-------------------|-------------------------------|--|
| 5 | 1 poule de 5 | |
| 6 | 1 poule de 6 | |
| 7 | 1 poule de 7 | |
| 8 | 2 poules de 4 | Tableau KO de 8 |
| 9 | 1 poule de 4 + 1 poule de 5 | Tableau KO de 8 |
| 10 | 2 poules de 5 | Parties de classement (1-1, 2-2, 3-3, 4-4, 5-5) |
| 11 | 1 poule de 5 + 1 poule de 6 | Parties de classement (1-1, 2-2, 3-3, 4-4, 5-5) |
| 12 | 2 poules de 6 | Parties de classement (1-1, 2-2, 3-3, 4-4, 5-5, 6-6) |
| 13 | 3 poules de 3 + 1 poules de 4 | Tableau KO de 16 |
| 14 | 2 poules de 3 + 2 poules de 4 | Tableau KO de 16 |
| 15 | 1 poule de 3 + 3 poules de 4 | Tableau KO de 16 |
| 16 | 4 poules de 4 | Tableau KO de 16 |
| 17 | 3 poules de 4 + 1 poule de 5 | Tableau KO de 16 |
| 18 | 2 poules de 4 + 2 poules de 5 | Tableau KO de 16 + match des 5 ^{èmes} |
| 19 | 5 poules de 2 + 3 poules de 3 | Tableau KO de 32 |
| 20 | 4 poules de 2 + 4 poules de 3 | Tableau KO de 32 |
| 21 | 3 poules de 2 + 5 poules de 3 | Tableau KO de 32 |
| 22 | 2 poules de 2 + 6 poules de 3 | Tableau KO de 32 |
| 23 | 1 poule de 2 + 7 poules de 3 | Tableau KO de 32 |
| 24 | 8 poules de 3 | Tableau KO de 32 |



| NOMBRE DE JOUEURS | PHASE DE POULES | PHASE DE CLASSEMENT |
|-------------------|-------------------------------|---------------------|
| 25 | 7 poules de 3 + 1 poule de 4 | Tableau KO de 32 |
| 26 | 6 poules de 3 + 2 poules de 4 | Tableau KO de 32 |
| 27 | 5 poules de 3 + 3 poules de 4 | Tableau KO de 32 |
| 28 | 4 poules de 3 + 4 poules de 4 | Tableau KO de 32 |
| 29 | 3 poules de 3 + 5 poules de 4 | Tableau KO de 32 |
| 30 | 2 poules de 3 + 6 poules de 4 | Tableau KO de 32 |
| 31 | 1 poule de 3 + 7 poules de 4 | Tableau KO de 32 |
| 32 | 8 poules de 4 | Tableau KO de 32 |

6) REGLES APPLICABLES A TOUS LES NIVEAUX

Les règles suivantes sont applicables à toutes les divisions, de toutes les catégories.

- Dans chaque division, le placement des joueurs dans les poules sera fait en fonction des points licence.
- Toutes les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.
- Les balles à utiliser sont des balles plastiques, et ne sont pas fournies.
- Les points seront attribués en fonction de la place obtenue à chaque tour et permettront d'établir un classement intégral de tous les participants dans toutes les catégories.
- Tout joueur est tenu d'arbitrer une partie à la demande du juge-arbitre avant de quitter la compétition. Au cas où le joueur refuserait d'arbitrer ou ne serait plus présent à l'appel de son nom, le joueur sera rétrogradé, et sera pénalisé d'une amende du même montant qu'un forfait non excusé.

7) CATEGORIES FEMININES

Les joueuses pourront, au choix :

- Décider de jouer dans les tableaux masculins en départemental.
- Décider de jouer dans les tableaux féminins (Pré-National ou Inter-départemental sur le Rhône, selon le niveau).

Ce choix devra être fait en début de saison, ou entre le tour 1 et le tour 2.

Après le tour 2, il ne sera plus possible de changer.

8) MONTEES / DESCENTES

a) Montées en Régionale catégories messieurs

Le nombre de joueurs montants au niveau Régional de chaque tour est calculé au prorata des participants de la saison précédente sur la Région Auvergne – Rhône-Alpes.

Pour la saison 2017-2018, le nombre de montées de D1 en R1 Ouest, à l'issue des tours 1 à 3, est le suivant :

| CATEGORIE | NOMBRE DE MONTANTS |
|-----------|--------------------|
| Elite | 2 |
| -18 ans | 1 |
| -15 ans | 2 |
| -13 ans | 2 |
| -11 ans | 1 |

Si une féminine est classée dans les montants de la catégorie, elle sera remplacée par le 1^{er} joueur non qualifié (ex : s'il y a 3 montants, et qu'une féminine termine dans les 3 premiers, alors le 4^{ème} pourra monter).

Seuls les 1^{ers} du 4^{ème} tour montent en Régionale la saison suivante, s'ils se ré-inscrivent au Critérium Fédéral, et qu'ils ne changent pas de catégorie d'âge.



b) Montées / Descentes pour les divisions départementales

Les descentes dans chaque division sont fonction des montées du niveau inférieur et des descentes du niveau supérieur.

Le nombre de montées entre les divisions départementales est le suivant :

| CATEGORIE | NOMBRE DE MONTANTS |
|-----------|--------------------|
| Elite | 4 |
| -18 ans | 3 |
| -15 ans | 3 |
| -13 ans | 3 |
| -11 ans | 3 |

9) CAS DES FORFAITS

Tout forfait doit être excusé avant la compétition (même le jour de la compétition) en appelant le responsable de la compétition : Fabien Desgouttes. Si cela n'est pas fait, le joueur sera considéré comme forfait non excusé.

Le joueur considéré comme forfait non excusé recevra directement chez lui une amende de 20 € qu'il devra régler au CD 63 au moins 8 jours avant le tour suivant. Si l'amende est réglée dans les délais, il sera réintégré à la compétition, sinon il en sera exclu.

Un joueur exclu de l'épreuve pourra toujours contester cette décision par écrit. La Commission Sportive Départementale statuera sur son cas.

C. POINTS ATTRIBUES

Les points attribués sont fonction du classement du joueur, précédés d'une lettre dépendant de la catégorie et de la division.

| | D1 | D2 | D3 | D4 | D5 |
|------------------|----|----|----|----|----|
| Seniors | E | F | G | H | I |
| Juniors | F | G | H | I | J |
| Cadets | G | H | I | J | K |
| Minimes | H | I | J | K | L |
| Benjamins | I | J | K | L | M |

D. PREPARATION DES DIVISIONS

1) ARTICLES COMMUNS

a) Joueur en reprise d'activité ou nouveau joueur.

Les joueurs ou joueuses n'ayant pas fait le critérium fédéral la saison précédente sont placés immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points licence qu'eux.

A classement égal (nombre de points licences), les nouveaux joueurs sont placés dans leur catégorie par tirage au sort.



b) Inscription tardive

Si un joueur, ou une joueuse, s'inscrit au Critérium Fédéral après la préparation du tour, et l'envoi des convocations dans les clubs, il / elle sera placé(e) dans la dernière division de sa catégorie, selon ses points critérium de la saison précédente, ou ses points classement s'il / elle ne l'a pas fait.

c) Cas non prévu

Si un cas non prévu par ce règlement se présentait, la commission sportive départementale statuerait au cas par cas.

2) PREPARATION DU 1^{ER} TOUR DU CRITERIUM FEDERAL

On gère uniquement les montants de Division et les descendants de Régionale.

a) Joueur en activité

Les joueurs, sauf exceptions ci-dessous, sont classés dans les divisions de leur catégorie avec leurs points Critérium Fédéral obtenus au cours de la saison précédente.

Exceptions :

- Les joueuses ayant participé en Régionale ou Nationale sont intégrées en fonction de leurs points licence pour la saison 2018-2019.

b) Joueur en reprise d'activité ou nouveau joueur.

Voir paragraphe **Articles communs**.

c) WOE (Forfait excusé) au 4^{ème} tour de la saison précédente

Il est qualifié pour la division immédiatement inférieure à laquelle il était qualifié lors du dernier tour de la saison précédente, ou pour la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il aurait été qualifié en fonction de ses points critérium de la saison précédente. On applique la règle la plus avantageuse pour le joueur.

Exemples :

- Un joueur forfait en D2 au dernier tour, qui a suffisamment de points, pour se retrouver en D1, sera qualifié en D2.
- Un joueur forfait en D2 au dernier tour, qui serait qualifié, avec ses points critérium, en D2, sera qualifié en D3.
- Un joueur forfait en D2 au dernier tour, qui serait qualifié, avec ses points critérium, en D3, sera qualifié en D3.

d) WO (Forfait non excusé) au 4^{ème} tour de la saison précédente

S'il a régularisé sa situation auprès du Comité Départemental, il est intégré.
Le placement du joueur est le même que pour un forfait excusé.

e) Changement de division

Le 1^{er} du dernier tour de la saison précédente monte d'une division, s'il ne change pas de catégorie.

3) PREPARATION DES TOURS EN COURS DE SAISON

On gère les montants et les descendants de Division et les descendants de Régionale.

a) Joueur en reprise d'activité ou nouveau joueur.

Voir paragraphe **Articles communs**.



b) WOE (Forfait excusé) au cours de la saison.

Un joueur ou une joueuse WOE descend d'une division.

Il / elle est placé(e) dans la division en fonction de ses points licences (derrière le dernier joueur ayant plus de points que lui).

Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour du Critérium fédéral, et pouvant justifier d'un des cas énoncés ci-après, est maintenu(e) dans la division pour laquelle il (elle) est qualifié(e).

- Sélection par la FFFT, l'ETTU, l'ITTF ou Handisport.
- Convocation pour officier comme arbitre, juge-arbitre sur un tour national, (dans le cas où le tour départemental ne serait pas décalé du national).

c) WO (Forfait Non Excusé) au cours de la saison.

En cas de forfait non excusé en Départementale, les joueurs ou les joueuses devront régler une amende de 20€ au Comité Départemental impérativement une semaine avant le tour suivant, faute de quoi ils seront retirés des listes de convocation, et un courrier personnel leur sera adressé.

En cas de régularisation, ils seront rajoutés dans la convocation du juge-arbitre.

Le joueur ou la joueuse WO descend d'une division.

Il / elle est placé(e) dans la division en fonction de ses points licences (derrière le dernier joueur ayant plus de points que lui).

d) Repêchages

Suite aux forfaits ou aux repêchages en Régionale, des repêchages d'une division dans la division supérieure sont possibles.

Dans ce cas, en fonction du nombre de joueurs repêchés, les descendants du tour précédent seront intégrés dans la division supérieure avant les montants de la division inférieure dans l'ordre de leurs points acquis dans le tour.